

République Française
Département des Hautes-Alpes
Communauté de Communes du Pays des Écrins

DELIBERATION N° 22

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2022

Objet : Demande de subventions au titre de la DETR pour l'opération « reprofilage de l'ancienne décharge de St Martin en Queyrières. »

Secrétaire de séance : Florene TORRENT

Nombre de conseillers en exercice : 25
Nombre de voix
Présents : 19
Absents :
Pouvoirs : 5
Excusé : 1

Pour : 24
Contre :
Abstention :

Nomenclature acte : 9-1

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 25 FEV. 2022

Publié ou notifié le : 25 FEV. 2022

Présents : Marie BAILLARD, Marie-Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Sandrine REYMOND, Marie-José SAVOLDELLI, Florence TORRENT, Christian CANTON, Marcel CHAUD, Jean CONREAUX, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Camille FAURE, Martin FAURE, Michel FRISON, Serge GIORDANO, Gilles PIERRE, François ROTH, Alain SANCHEZ, Serge THIVOLLE, Laurent VERNET.

Pouvoirs : Dominique BARNEOUD à Sandrine REYMOND.
Carine QUILICI à Alain SANCHEZ.
Bruno LAROCHE à Marie BAILLARD.
Michel CHEYLAN à Cyrille DRUJON D'ASTROS.
Didier PLUQUET à Marcel CHAUD.

Excusée : Marie-Pierre HAMMES.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février 18 h30, la Communauté de Communes du Pays des Écrins étant assemblée en session ordinaire, au Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée, après convocation légale du 18 février 2022, sous la Présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Délibération présentée par : Cyrille DRUJON D'ASTROS.

- Vu la Mise en demeure de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins de régulariser la situation administrative de l'ancienne décharge et de la déchetterie de Saint-Martin-de-Queyrières par les services de la DREAL.

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins a été mis en demeure par la DREAL suite au stockage de déchets inertes sur le site de l'ancienne décharge réhabilitée de Saint Martin de Queyrières.

Suite à cet arrêté, il est prévu de réaliser des travaux pour reprofiler le site de l'ancienne décharge et de traiter les déchets non inertes dans les filières adaptées.

Le montant des travaux est estimé à 38 500€ HT

Le Président propose de solliciter les services de l'État au titre de la DETR de la façon suivante :

DÉPENSES INVESTISSEMENT - EN EUROS - HT	
Travaux de reprofilage de l'ancienne décharge	38 500
TOTAL	38 500
RECETTES - EN EUROS - HT	
DETR 2022 (40%)	15 400
Autofinancement (60%)	23 100
TOTAL	38 500

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve le plan de financement de l'opération.
- Autorise le Président à solliciter une aide au titre de la DETR.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président
Cyrille DRUJON D'ASTROS





-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS DES ECRINS (05)

Utilisateur : KIHAL Amelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB22DU240222
Date de la décision :	2022-02-24 00:00:00+01
Objet :	Demande de subventions au titre de la DETR pour l'opération "reprofilage de l'ancienne décharge de Saint Martin de Queyrières".
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	005-240500462-20220224-DELIB22DU240222-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-240500462-20220224-DELIB22DU240222-DE-1-1_0.xml	text/xml	959
Nom original :		
SKM_C45822022513250.pdf	application/pdf	105019
Nom métier :		
99_DE-005-240500462-20220224-DELIB22DU240222-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	105019

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 février 2022 à 14h09min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 février 2022 à 14h09min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 février 2022 à 14h09min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 février 2022 à 14h24min46s	Reçu par le MI le 2022-02-25

